

COMMUNE DE SAINT-FRONT
DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON
INDIVIDUELLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

<p>Dossier : DP 043186 24 P0012 Déposé le : 30/04/2024 Affiché en mairie le : 30/04/2024</p> <p><u>Nature des travaux :</u> RÉNOVATION DE LA TOITURE, POSE DE 6 VELUX, RÉNOVATION BARDAGE CÔTÉ EST</p> <p><u>Adresse des travaux :</u> 7 ROUTE DE MOUDEYRES FAURIE 43550 SAINT-FRONT</p>	<p><u>Demander :</u> MADAME GUYETANT CHRISTINE 7 ROUTE DE MOUDEYRES FAURIE 43550 SAINT-FRONT FRANCE</p> <p><u>Demander(s) co-titulaire(s) :</u> - - -</p>
---	---

Le Maire de la Commune de Saint-Front,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de commune Mézenc Loire Meygal approuvé le 15 février 2024 et rendu exécutoire le 29 février 2024 ;

Vu la demande de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE susvisée ;



ARRÊTE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable. Les travaux décrits dans la demande susvisée, sont **RÉALISABLES**.

La toiture sera réalisée avec des tuiles alpha 10 serac.

Fait à Saint-Front, le 30 avril 2024.

Le Maire
Philippe DELABRE



AR Prefecture

043-214301863-20240430-DP04318624P0012-AU
Reçu le 02/05/2024